Par lettre recommandée

Expéditeur :

 A

Nous avons le regret de vous notifier par la présente notre décision de mettre fin à votre contrat de travail le      .

Une indemnité compensatoire de préavis égale à la rémunération due jusqu'à la fin du contrat de travail / de 3 mois de rémunération[[1]](#footnote-1) vous sera versée dans les délais légaux. Conformément aux dispositions légales, le montant du salaire garanti qui a déjà été versé en raison de votre incapacité de travail et qui concerne la période du       au       est déduit de cette indemnité.

Votre décompte final ainsi que vos documents individuels vous parviendront dans les délais légaux.

Nous vous prions d’agréer,  nos salutations distinguées.

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à       | , le       |

|  |  |
| --- | --- |
|  |       |
|  | Signature de l’employeur |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **La responsabilité de l'ASBL Secrétariat Social Securex et des entités juridiques qui forment l'entité économique connue sous la dénomination Groupe Securex ne peut à aucun moment être engagée quant au contenu des informations figurant dans ce document. Celui-ci est mis à votre disposition et est destiné à l'usage interne de votre entreprise. Vous ne pouvez en aucun cas le céder à un tiers que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit sans l'accord exprès de Groupe Securex. Le Groupe Securex est et reste propriétaire exclusif de l'ensemble des droits, notamment intellectuels, sur le présent document. Seul un droit d'usage vous est transmis sur ce dernier.**ASBL Secrétariat Social SecurexSiège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles Numéro d'entreprise : TVA BE 0401.086.981 - RPM Bruxelles |

1. *Biffer la mention inutile.* [↑](#footnote-ref-1)